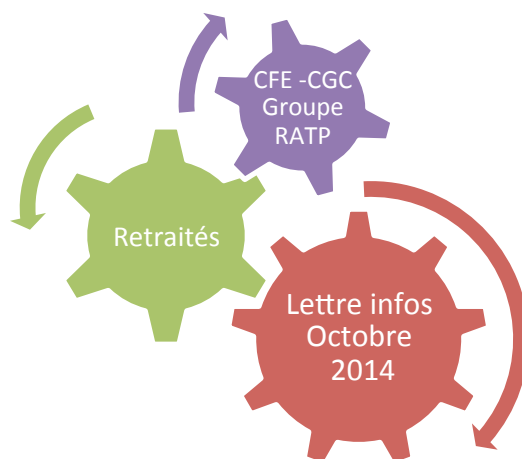




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs



Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La lettre aux retraités de la CFE-CGC Groupe RATP fête aujourd'hui son premier anniversaire.

J'espère qu'elle vous donne satisfaction.

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et suggestions.

Le 15 octobre nous avons tenu la deuxième réunion annuelle des retraités dans les locaux de notre syndicat. Les échanges ont été riches en questions et informations.

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI

Audience du 8 octobre avec la Directrice de la CCAS

La Directrice de la CCAS a souhaité nous recevoir pour répondre à notre question concernant la Transmission des dossiers à d'autres organismes des affiliés non adhérents à la mutuelle RATP.

Question : la télétransmission des dossiers aux organismes complémentaires autres que la mutuelle RATP n'est toujours pas mise en place. De nouveau des ressortissants de la CCAS qui ne sont pas affiliés à la mutuelle RATP nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent. Les mutuelles complémentaires auxquelles ils sont affiliés exigent pour effectuer les remboursements d'avoir un document original de la CCAS (version papier) et non le document imprimable via le site de la CCAS. De ce fait ces ressortissants optent pour l'envoi par courrier des feuilles de remboursement de la CCAS. Ces documents leur parviennent avec un délai assez long. La nouvelle procédure d'envoi de la CCAS ne risque-t-elle pas d'allonger ce délai et le porter à 3 mois? Nous avons là une situation qui n'est pas équitable pour ces ressortissants qui ne sont pas à la mutuelle RATP et surtout très gênante pour les soins avec des professionnels demandant le paiement aux patients lors de la consultation. Si on se compare aux autres CNAM, leur système AMELI envoie les documents papiers tous les 6 mois mais télétransmet les documents à tous les organismes de mutuelles complémentaires.

Cette disposition devant être opérationnelle depuis 2011, nous souhaitons savoir si vous pouvez remédier à cette situation et résoudre ainsi les difficultés que rencontrent ces affiliés à la CCAS ?

Ce problème est, en partie, résolu. Désormais, il est possible, par l'intermédiaire du site WEB de la CCAS, d'éditer la feuille de remboursement dans son format officiel et non plus le précédent listing qui était présent sur le site.

Ceci permet aux ressortissants de ne plus subir un refus de leurs mutuelles pour cause d'envois non conformes.

Reste la problématique de la télétransmission qui malheureusement ne pourra pas aboutir dans l'immédiat.

Voici les explications qui nous ont été fournies :

L'envoi d'un décompte ou son « image informatique » d'un organisme SECU à une mutuelle se fait sous la norme NOEMI 1.

Cet envoi n'est possible que si la mutuelle est reconnue par l'organisme émetteur (ici la CCAS). Pour recevoir ce flux NOEMI le destinataire (ici la mutuelle) doit en faire la demande à l'émetteur.

Cette demande passe par une convention technique et **financière**.

Pour la partie technique, des normes sont à définir ainsi que le paramétrage des différents systèmes d'information de l'émetteur et du destinataire.

Pour la partie financière, des droits de flux et la comptabilité sont à définir. Mais ceci passe par un accord de rémunération du destinataire vers l'émetteur. En clair les mutuelles payent les flux d'informations envoyés par la sécu (par la CCAS).

Là est le problème, la CCAS gère 105 000 ressortissants dont environ 4 000 ne sont pas à la mutuelle RATP.

La faible population des ressortissants RATP chez ces autres mutuelles n'engage pas celles-ci à passer des conventions financières avec la CCAS.

Ce problème sera peut-être levé avec le projet de loi du tiers payant généralisé qui obligera ces accords de télétransmission.

Pour atténuer cette problématique la Directrice de la CCAS s'est engagée à envoyer à J+1 les bulletins de remboursement en format papier.

Nous restons vigilants pour que les réponses apportées soient pleinement mises en œuvre.

Présentation du nouveau site WEB de la CCAS.

Nous sommes intervenus plusieurs fois en conseils d'administration pour demander une refonte du site WEB de la CCAS qui ne répondait plus aux attentes de ses ressortissants. La Direction de la CCAS a répondu favorablement à notre demande et désormais un nouveau site de la CCAS est à la disposition de ses ressortissants. Je vous invite à le consulter et à nous faire part de vos remarques afin que nous les communiquions à la CCAS.



Le nouveau portail : présentation

Conseil d'administration du 26 septembre 2014



Département gestion et innovation sociales
Caisse de coordination aux assurances sociales



Matinée des retraités du 15 octobre 2014

Notre deuxième réunion des retraités s'est déroulée dans un climat très convivial et fut l'objet de nombreux échanges.

Nous remercions Muriel SOHIER et Gilles CANTELOUP et Thomas GUILLEMIN pour leur accueil.

Merci à Yves PARISIS, Guy DESBREE, Jean TRECOURT, Jean Claude PIERSON, Marc ROUSSEAU, Jean Hervé GRALL, Etienne RAULT et Claude RODRIGUE de leur amicale présence à cette réunion que j'ai présidée avec Francis SCOTTO –DANIELLO.

Voici les principaux sujets que nos collègues ont évoqués au cours de cette sympathique réunion :

Gilles

Nous donne des informations sur notre syndicat.

- Les élections professionnelles vont avoir lieu le 27 novembre. 286 candidats dont 163 titulaires et 113 suppléants vont le représenter dans les différentes instances CDEP et DP. C'est une importante mobilisation de nos adhérents. Notre syndicat se présente seul et n'a pas fait d'alliance comme précédemment avec l'UNSA. Celle-ci s'est alliée alors à la CFDT qui est en pleine décomposition du fait de luttes internes.*
- Une nouvelle grille encadrement RDCE va remplacer la grille actuelle. Le système par points va être remplacé par un système par pourcentage. Avancement possible tous les 2 ans avec des augmentations allant de 4 à 7% pour les cadres et 3 à 6 % pour la maîtrise.*
- En information de la Fédération le nom de la CFE-CGC ne changerait pas. Après plus d'un an de réflexion, la consultation et le vote des adhérents : seul le sigle CFE apparaîtrait en plus gros que celui CGC !!!*
- Les vœux auront lieu le 23 ou le 30 janvier 2015 et l'assemblée générale en mars /avril 2015*

Marc

- nous informe des avantages de son association "les amis du Louvre".*

JMG : Si vous le souhaitez la plaquette de cette association vous pouvez en faire la demande à Gilles CANTELOUP (gilles.canteloup@cfe-cgc-ratp.com).

Francis propose à Marc d'organiser une visite du musée du Louvre pour les retraités. Marc approuve cette demande et en informera Francis.

Jean

- Evoque le problème de la transmission des dossiers de remboursement de la CCAS à d'autres mutuelles que la mutuelle RATP.*

JMG : Informe de l'audience qu'il a eue avec la Directrice de la CCAS (voir l'article au début de la lettre retraités)

Yves

- Il nous informe qu'il est très satisfait de la lettre aux retraités. JMG le remercie
- Souhaite que le site WEB de notre syndicat se modernise et soit plus ludique.

Gilles nous informe que le site va être refait en 2015.

JMG : D'un commun accord nous souhaitons qu'il intègre un onglet spécifique pour les retraités et pour les avantages âprement négociés par Francis (vacances, réductions...)

Claude

- demande pourquoi le CRE RATP n'offre pas les mêmes réductions aux retraités que pour les agents en activités.

JMG : Cette question a fait l'objet d'une intervention à notre demande de nos élus aux CRE. Refus de la part de la direction du CRE précisant que les retraités ne cotisent pas au budget du CRE. Il est judicieux de préciser que d'autres CE n'ont pas cette approche simpliste. Espérons que les prochaines élections professionnelles de novembre permettront de changer la direction actuelle (CGT).

- Nous fait part de sa réprobation pour un retraité de la mention expire sur la carte de retraité

Guy

- Evoque le fonds de placement TICK EPARGNE et souhaite savoir :
 - le 1^{er} janvier 2015 recevra t-on un document nous demandant ce que l'on désire faire de ce fonds (liquidation, poursuite, transfert...).
 - pourra t-on transférer ce fond sur le nouveau fond AMUNDI et est-il accessible aux retraités n'ayant pas souscrit à celui-ci lorsqu'ils étaient en activité

Gille nous informe qu'il va transmettre nos questions et nous en communiquera les éléments de réponse.

Francis

- nous demande notre engagement pour notre syndicat. Etienne nous parle de ses contacts avec l'UD75
- évoque le problème de la circulation des infos (vacances, réductions...) qu'il transmet au syndicat pour les retraités.

Gille nous informe qu'il est bien le point de contact et Thomas celui de la communication vers les retraités.

- nous informe de sa visite avec JMG du salon ELUCEO et des réductions que nous avons pu obtenir.
- Réitère notre demande d'évolution et d'interactivité du site WEB de notre syndicat.

Notre prochaine réunion aura lieu en Mai 2015



INFOS VACANCES

Cher(es) ami(es),

Lors de notre dernière visite au salon ELUCEO nous avons rencontré de nouveaux prestataires qui nous ont proposé de nouvelles offres de voyages.

Nous vous informerons très bientôt de celles-ci.

Amicalement

Francis SCOTTO d'ANIELLO,